

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
15 Décembre 1881.

Chronique générale.

Après avoir confié à M. Gresley et à M. Farre la mission de désorganiser l'armée, le gouvernement de la République a choisi, pour ministre de la guerre, M. le général Campenon, qui a gardé le souci des intérêts militaires. Le nouveau ministre est républicain, mais il a compris la nécessité d'imposer à des généraux convaincus d'opinions réactionnaires le soin de la réorganisation.

Obéissant à une inspiration patriotique qui lui fait honneur, M. le général Campenon a eu le tort grave, aux yeux de M. Clovis Hugues, d'appeler M. le général de Miribel aux importantes fonctions de chef de l'état-major général, et de faire entrer M. le maréchal Canrobert dans le conseil supérieur de la guerre.

Il lui fallait « les conseils, les lumières d'hommes offrant aux yeux de tous des garanties indiscutables d'expérience et de compétence », pour réparer les fautes de M. Farre; « il a choisi, ainsi que M. Gambetta l'a déclaré lui-même, les hommes les plus capables ». Et ces hommes ne sont pas républicains!

M. Clovis Hugues, un patriote qui s'est permis de « stigmatiser » le glorieux maréchal Canrobert, s'est plaint avec amertume du passe-droit dont les majors Labordère ont été victimes. Il a pris acte avec tristesse de cette constatation « qu'on ne peut trouver, dans l'armée française, un officier réellement intelligent, réellement apte à accomplir son devoir, en dehors des partisans de la réaction ».

C'est navrant, en vérité; nous compatissons de tout notre cœur à la douleur de M. Hugues.

Mais si la République est pauvre en capacités militaires, elle a le bonheur de posséder

un président du conseil qui est un modèle de bonne éducation.

M. le général Campenon venait de paraître à la tribune pour répondre une seconde fois aux plaintes de M. Clovis Hugues, lorsque M. Gambetta, oubliant qu'il n'était plus président de la Chambre, lui intime, au nom du règlement, l'ordre de ne point prendre la parole.

Une voix de l'extrême gauche, celle de M. Henry Maret, jette dans le tumulte le nom de Vitellius.

Vitellius? se dit M. Gambetta, ce doit être moi. Impossible de s'y tromper; oui, c'est bien moi qui suis Vitellius.

Et d'une voix furibonde il réclame le rappel à l'ordre de l'interrupteur irrévérencieux.

Poliement féroce, M. Brisson regrette de ne pas avoir entendu l'interruption; il invite M. Gambetta à répéter la parole dont il a à se plaindre.

Invitation cruelle! L'irascible président du conseil, pris à son propre piège, hésite comme un écolier mis en demeure de dénoncer son camarade; puis, rouge de colère, il s'écrie:

« Si celui qui a prononcé cette parole la maintient, il n'a qu'à la répéter. »

M. Henry Maret se lève, à son banc, avec l'intention de parler. Retirera-t-il le mot? C'est peu probable, et M. Brisson craint d'être obligé de formuler un rappel à l'ordre. Vite, le président de la Chambre s'empresse de clore l'incident.

Infortuné chef du grand ministère! Avoir été appelé Vitellius, en pleine Chambre, sans avoir obtenu même la modeste réparation de la plus petite pénalité réglementaire! C'est horrible!

Monsieur Brisson, vous êtes un bien méchant homme!

Après la séance, quelques amis du... César de Cahors ont passé dans les couloirs en murmurant d'une voix découragée:

« Décidément, Gambetta n'a pas le tempérament d'un homme de gouvernement. »

Ce tempérament, Vitellius n'avait pas

l'heur de le posséder non plus, à ce que dit l'histoire.

Les députés croyaient généralement hier que la Chambre serait prorogée aujourd'hui, son ordre du jour étant à peu près épuisé. La chose paraît cependant difficile, car il n'est guère possible que le Sénat puisse voter aujourd'hui les crédits supplémentaires pour les nouveaux ministères et le traité de commerce avec l'Italie dont la ratification ne peut pas être renvoyée à la session de janvier à cause de la prorogation prochaine du Parlement italien.

Les Tablettes disent que le décret de clôture parlementaire a été signé mardi par le Président de la République.

« A peine 1100 hommes ! »

On lit dans la Justice:

« Le président du conseil a indiqué hier le chiffre des morts de l'expédition de Tunisie; chiffre toujours déplorable, comme il l'a fort bien dit, mais qui serait en effet relativement modéré, s'il n'était pas supérieur à 1,400. Par malheur, je crains bien qu'il n'y ait là qu'une équivoque, que le Télégraphe, sans le vouloir, met en lumière. M. Jezierski, après avoir cité le chiffre donné par M. Gambetta, continue en ces termes:

« C'est exactement le chiffre que Le Faure donnait dans sa lettre de Tunisie du 20 octobre... » Et il cite ce passage d'une lettre de Tunis, écrite à cette date, et disant: « Je vous disais: le nombre des morts est de huit à neuf cents. D'après de nouveaux renseignements plus détaillés, ce chiffre s'élève de mille à onze cents. »

Comment n'a-t-il pas vu que Le Faure admettait onze cents morts... le 20 octobre? Oui, le 20 octobre, — avant la marche sur Kairouan, avant la marche de Kairouan sur Gafsa et Gabès, c'est-à-dire avant les opérations les plus dangereuses pour la santé des troupes qui aient été entreprises.

Or, pendant que j'étais encore à Tunis,

une seule colonne, celle qui se dirigeait par Zaghouan, avait envoyé plusieurs centaines de soldats à l'hôpital de la Manouba. Cent cinquante étaient arrivés la veille du jour où je suis passé à cet hôpital. Le total des malades de cette seule colonne s'élevait à plusieurs centaines. On s'accordait à regarder les opérations suivantes, notamment la marche de Kairouan sur Gabès, comme plus dangereuse encore.

» Eh bien! si le chiffre donné par M. Gambetta était le chiffre exact à la date actuelle, il n'y aurait donc plus eu un seul mort dans la période où on aurait cru avoir à en déplorer le plus.

» C'est certainement une très-mauvaise manière d'argumenter contre l'expédition de Tunisie, que d'augmenter les pertes qu'elle occasionne, et de causer dans le pays des alarmes exagérées. Mais la France a le droit de savoir la vérité. Et je crains fort que le chiffre donné par M. Gambetta n'ait été la vérité qu'à une date déjà passée depuis longtemps. »

Samedi, M. Allain-Targé, interrompant M. Buffet, s'est écrié que le gouvernement avait un crédit de provision. On rapporte qu'à ce moment un sénateur de droite aurait dit assez haut, bien que les sténographes ne l'aient pas entendu: « Le gouvernement n'avait pas un crédit de provision, mais il aurait bien dû se faire une provision de crédits. »

On dément formellement que M. Allain-Targé ait l'intention de donner sa démission de ministre des finances, mais il est possible que, contrairement à son désir, il soit forcé de se démettre.

Les candidats révolutionnaires socialistes qui se sont présentés dimanche dans six arrondissements de Paris ont obtenu ensemble près de dix mille suffrages. Les républicains opportunistes n'ont pu grouper plus de trois mille voix!

44 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

XXX

A CHACUN SELON SES ŒUVRES.

Jamais le palais de justice d'Épinal n'avait vu, ne reverra pareille affluence.

La salle des assises regorgeait de monde. Dans celle des Pas-Perdus, dans les couloirs, sous le péristyle, au dehors, une multitude innombrable se pressait, attendait. La ville tout entière était là.

Cependant, l'affaire qui allait se juger était connue d'avance; on en prévoyait les péripéties.

Lorsque Madeleine et ses enfants, cités comme témoins, traversèrent cette foule, tous les fronts se découvrirent sur leur passage. Toutes les voix acclamèrent le nom de Jean Michaud, l'héroïsme de sa veuve.

Loin de s'enorgueillir de ce triomphe, elle baissait la tête, ou bien élevait vers le ciel un regard

attristé. Déjà son rêve se réalisait, mais au prix de combien de larmes!

Sur le banc des accusés où, deux années auparavant, s'asseyait Jean Michaud, Labarthe à son tour était assis.

A la place de Madeleine on voyait maintenant Louise.

Sa sœur était à côté d'elle, et, de l'autre côté, son père.

Telle était l'immobilité, la rigidité du vieux soldat qu'on eût dit une statue de bronze... Ses mains seules tremblaient, appuyées sur ses genoux. Mais l'expression du visage était calme et le regard assuré. Sous l'étreinte de la souffrance il ne bronchait pas plus qu'autrefois sous le feu de l'ennemi.

Labarthe, au contraire, courbait la tête et n'osait que rarement lever les yeux. En un mois de prévention, il avait vieilli de dix ans.

Les assises étaient présidées par le même magistrat que lors du procès de Jean Michaud. On se rappelle le réquisitoire passionné du procureur général: il avait voulu cette fois encore porter la parole. C'était enfin M. Raynal qui défendait Labarthe.

Ses réponses, lorsqu'on l'interrogea, furent des plus dignes. Il raconta franchement, loyalement, ses relations avec Anselme, l'esclavage douloureux qu'il avait subi, l'explosion de sa longue colère, le

compas se rencontrant sous sa main, l'assassinat. Dans toutes ses paroles, on sentait le regret, le remords de ne pas avoir parlé plus tôt.

Le premier témoignage, témoignage posthume, fut celui de Gandoin. Ramassé par des bûcherons, conduit à l'hôpital, il avait, à l'heure de la mort, expié sa vie par un aveu complet et sincère qui justifiait en tout point le dire de Labarthe et le rendit encore plus intéressant.

Après cette lecture, on entendit Madeleine. Un frémissement avait couru parmi l'auditoire. Le président, à plusieurs reprises, se vit contraint d'interdire les applaudissements.

Madeleine eût voulu se dérober au succès, à la louange. Pourvu que l'innocence de son mari fût hautement reconnue, le reste lui importait peu. S'effaçant elle-même, elle rapportait à la Providence la découverte de la vérité. « Qu'avez-vous besoin de mes paroles, disait-elle, les preuves sont là! » Ces preuves étaient l'enveloppe de la lettre chargée, la page du registre d'Anselme, l'aveu du coupable. Mais on ne fit grâce à la noble femme d'aucune de ses épreuves. Il fallut qu'elle dit tout, son courageux dévouement, son triomphe. Pas un mot de vengeance ne sortit de ses lèvres. Elle s'efforçait d'innocenter Labarthe; elle ménagea même Gandoin, par respect pour la mort.

Quand elle eut achevé sa déposition, le président lui dit:

— Il y a deux années, dans cette même enceinte, vous aviez juré, devant les hommes et devant Dieu, d'amener sur ce banc le véritable assassin.

Au nom de la loi, je vous remercie d'avoir aussi bravement tenu votre parole. Si Jean Michaud n'a pu trouver justice ici-bas, sa place est au ciel parmi les justes, et Dieu bénira sa postérité.

Au milieu d'une acclamation qui confirmait cette récompense, Madeleine alla se rasseoir.

Parmi les autres témoins à charge, on remarqua le fidèle Barnabé et son ami Antoine. Ils eurent, eux aussi, leur part d'éloges.

Quelques amis, quelques clients de Labarthe, avaient été cités à sa requête. Ils attestèrent ses excellents antécédents, la droiture et la générosité de son caractère; ils établirent surtout les emportements de cet homme si fort et si doux, qui, parfois transformé par une soudaine colère, ne se reconnaissait plus lui-même. C'était dans une de ces fougues involontaires qu'il avait dû frapper Anselme.

Le capitaine Lambert s'était fait inscrire sur la liste des témoins à décharge.

Quand il s'avança vers la barre, tremblant, mais digne et résolu, une vive impression, mêlée de sympathie et de respect, se manifesta dans toute l'assistance. Les juges eux-mêmes étaient émus.

Le ruban rouge, pour la première fois depuis qu'il l'avait gagné sur un champ de bataille, ne figurait pas à sa boutonnière.

Le maire de Giers (Izère) avait été suspendu de ses fonctions pour deux mois par le préfet de l'Isère pour avoir fait jeter dans une fosse d'aisance un crucifix et une statue de la sainte Vierge enlevés à l'école de la commune. Il vient d'être révoqué par le ministre de l'intérieur.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 décembre.

Le marché est assez ferme, nos rentes se tiennent bien.

Le 3 0/0, de 85.82 à 85.85. Le 5 0/0 baisse de 15 cent. à 115.80.

Excellent marché sur l'action du Crédit Foncier dont l'achat, fait actuellement à 1,810, réservera de grandes surprises à ses porteurs.

Le comptant fait acte d'habileté en profitant des circonstances favorables pour acheter quelques actions de la Société Française Financière à 1,020.

Les obligations qui ont pour base le prêt sur première hypothèque sont des titres de portefeuille, telles sont celles de l'Hypothèque Foncière.

La Banque Transatlantique voit s'affermir de plus en plus sa haute situation parmi les sociétés de crédit.

Le Crédit Lyonnais continue à se maintenir à ses cours élevés, 920, qui ne sont qu'à leur début.

En actions de la Banque Nationale, il s'est traité quelques affaires qui font bien augurer de cette valeur.

La cote officielle enregistre 772.50 sur la Banque Romaine.

Les titres de la Société des Villes d'Eaux, à 200 francs, donnent 12 fr. de revenu fixe; c'est là une valeur qui mérite une attention sérieuse.

Valeurs industrielles bien tenues.

Le Rio-Tinto à 773.75, le revenu des titres de cette Compagnie augmente d'une manière progressive.

L'action de la Société Générale de Fournitures Militaires voit ses demandes à 530, l'avenir prouvera l'excellence de cette valeur.

La Grande Compagnie d'Assurances fait 710.

On recherche avec empressement les actions de la Compagnie d'Alais au Rhône, qui, à 500 fr., donneront un large bénéfice dès ce jour en portefeuille.

La Laiterie, avec ses recettes qui se chiffrent par 9,950,000 fr., est certaine de distribuer un bon dividende.

Le Malétra s'inscrit à 470.

L'obligation des Messageries Fluviales est demandée à 288.75.

Chronique militaire.

On lit dans le Progrès militaire :

« Parmi les prescriptions vexatoires dont l'armée attend avec impatience que le successeur du général Farre prononce l'abrogation, la plus impopulaire sans contredit est celle qui concerne les revues du dimanche. Toute la presse militaire s'est élevée contre une mesure qui ne laisse pas aux corps de troupe, après leur semaine toujours si bien remplie, le jour de repos dont jouissent les autres professions. Malheureusement, les Bureaux de la guerre ignorent ce que c'est qu'un régiment et ne s'inquiètent nullement des doléances qui en émanent. Le général Campenon a eu l'heureux esprit de s'entourer de quelques hommes pratiques, qui ont certainement maudit pour leur compte les revues du dimanche, et qui ne manqueront pas de solliciter du Ministre

Après quelques paroles en faveur de son gendre, le capitaine termina ainsi :

— Ce fut une fatalité... Mais c'est un crime... Tout crime doit être puni... Sa famille ne sollicite pas l'indulgence... Nous désirons, nous réclamons notre part de son expiation... C'est surtout en fait d'honneur qu'on s'enrichit en payant ses dettes.

Le président répondit :

— Les fautes sont personnelles. Pourquoi donc, capitaine, ne portez-vous plus votre croix de légionnaire ? Ce ne peut être qu'un oubli. Permettez-moi de la réparer en vous offrant la mienne.

Il allait refuser, lorsque Madeleine, par une de ces initiatives spontanées dont elle avait l'audace, s'élançant vers le ruban que le magistrat venait de détacher de sa robe, elle-même le replaça sur la poitrine du vieux soldat.

Et personne cette fois ne proscrivit les applaudissements mêlés de sanglots qui venaient d'éclater dans l'auditoire.

(A suivre.)

Il paraît que le citoyen grand ministre de la marine s'empêtré de plus en plus dans son ministère.

— Nous avons affaire à un simple brouillon, disait l'amiral Y... à un de ses collègues. Cet homme ne saura réellement administrer chez nous que le gâchis.

— Voulez-vous que je vous le dise, mon cher ami, le ministre que Gambetta a nommé à la marine n'est qu'un Farre... d'eau.

le retrait de la malencontreuse circulaire qui les prescrit. »

Le roi de Suède vient d'accorder la croix de chevalier de l'ordre de l'Épée à M. le capitaine Gentil Saint-Alphonse, du 40^e dragons.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'Hospice de Saumur et son administration

Comme MM. les Administrateurs de l'Hospice de Saumur persévèrent dans leur intention de mettre à la porte M. l'Aumônier, qui, depuis bientôt six ans, prodigue avec tant de zèle et de charité aux malades les secours religieux, il nous a paru nécessaire de raconter ici la manière dont cette affaire a été conduite, afin qu'on puisse connaître quelle est la part de responsabilité qui retombe sur la tête de ceux qui l'ont voulue.

L'année dernière, la question du renvoi de l'aumônier et des religieuses avait déjà été traitée dans la commission. Mais alors la majorité avait été favorable aux religieuses et à l'aumônier.

Cette majorité, c'étaient MM. Guérin, Charbonneau - Rallet, Delamarre et Perdriau, quatre contre trois, qui étaient MM. Combier, maire, Coutand, officier de santé, et Davaine, pasteur protestant. Je sais bien qu'à Angers et à Tours, où un pasteur protestant fait aussi partie de l'Administration des Hospices, c'est lui qui prend toujours la défense des aumôniers, des religieuses, et de tout ce qui regarde le service religieux. Il semble qu'il en devrait être ainsi partout. Mais M. Davaine, à Saumur, ne suit pas de telles inspirations. Il vote toujours avec les athées, les francs-maçons et les libres-penseurs.

Cette année, on a trouvé moyen d'évincer M. Delamarre, et de le remplacer par M. Vinsonneau, l'un de nos illustres francs-maçons de Saumur. Ainsi la majorité s'est trouvée déplacée. Encore quatre contre trois. Avec M. le Maire, MM. Coutand, Vinsonneau et toujours M. Davaine, qui, sans que M. Guérin en ait été averti, a été nommé, à sa place, vice-président de la commission.

Depuis ce moment, tout a marché suivant le bon plaisir de M. le Maire, et aussi de M. Davaine. On avait déjà nommé un économiste protestant, qui, avec sa famille, semble avoir la fonction de surveiller les religieuses et de recevoir contre elles les dénonciations de certains vieillards qui ne sont jamais contents parce qu'on ne leur laisse pas autant de liberté qu'ils voudraient en prendre. On a choisi aussi, dans le même but, pour la maternité, une sage-femme protestante, qui parcourt les salles, les poches et les mains pleines de brochures protestantes qu'elle répand à foison.

Cette majorité nouvelle a député vers moi M. Charbonneau, pour me demander si j'accepterais, non pas le renvoi de l'aumônier, mais un second vicaire qui ferait les fonctions d'aumônier. J'ai répondu que je n'avais pas de logement convenable pour un second vicaire, et que, d'ailleurs, pour ce changement, il fallait s'adresser à M^r l'Evêque d'Angers. On dirait vraiment que l'on avait abusé de la bonne foi de M. Charbonneau, car quelques jours après, le 29 avril, je reçus de l'Administration une lettre dans laquelle on m'avertissait qu'à partir du 4^e juillet, d'abord, et ensuite du 4^e janvier, on supprimait les fonctions rétribuées d'aumônier à l'Hospice général. On ne parlait plus de second vicaire, on supprimait radicalement l'aumônier. Ce qu'il y a de plus incroyable, ce sont les motifs sur lesquels s'appuie cette délibération :

« La population des incurables et des malades, dit-on, n'est pas considérable, et comme l'Hospice est situé près de l'église et de la cure de Nantilly, il pourrait être facilement desservi par le clergé de cette paroisse. »

Il m'a été facile de faire voir, dans une lettre à M. le Maire, tout ce qu'il y a de faux dans cette allégation. Il y a 300 malades ou incurables à l'Hospice, et le nombre des malades, qui se renouvelle sans cesse, amène, peut-être, un millier de personnes qui y viennent pour un temps plus ou moins long. Il y a, en moyenne, 420 sépultures chaque année, le tiers de toutes celles qui ont lieu à

Saumur, ce qui exige pour ceux qui meurent, comme pour ceux qui guérissent, un grand nombre de visites qu'on peut appeler journalières, et plus de cent voyages au cimetière. Il y a donc là autant d'occupation que dans une paroisse de 4 à 5,000 âmes. Et c'est là ce qu'on veut ajouter à la charge d'un vieux curé qui s'est épuisé par quarante années de ministère, dont trente ont été consacrées à l'administration de la paroisse de Nantilly. Tout retomberait alors sur le vicaire seul, qui ne pourrait, avec le ministère paroissial, suffire à une pareille besogne.

J'avais aussi fait remarquer qu'il faut au moins une messe le dimanche, et les prêtres de Nantilly, qui la doivent à la paroisse, ne pourraient la dire. Est-il possible que les infirmes et les malades aillent à l'église de Nantilly ? Tous ces messieurs, qui parlent tant de liberté, enlèveraient donc ainsi aux pauvres, aux malades, la liberté d'aller à la messe et d'accomplir leur devoir. La messe qui se dit tous les jours serait impossible, et c'est là cependant que les religieuses et les malades qui le peuvent vont puiser, les uns le courage du dévouement, les autres la résignation au milieu de leurs souffrances. Que des athées, des matérialistes, acceptent cette situation, j'en suis moins étonné; mais qu'un pasteur protestant qui doit croire au moins à quelques devoirs de l'âme envers Dieu, que M. Davaine l'accepte et la signe, voilà ce qui dépasse toutes les bornes.

De tout cela, il est facile de conclure qu'il faut un prêtre spécialement chargé du service religieux de l'Hospice de Saumur.

Ce qu'on avait surtout fait valoir, c'était une raison d'économie, et la pensée de loger des malades pensionnaires dans la maison de l'aumônier. Cette dernière pensée ne peut être réalisée. Ce serait un nouvel hospice à côté de l'autre, séparé de tous les services, de la cuisine comme de la pharmacie, et par conséquent irréalisable. Quant à l'économie, si c'était au moins en faveur des pauvres malades ! Mais nullement; si l'on épargne 1,500 fr., traitement de l'aumônier, on augmentera le traitement des employés, et, en particulier, du pharmacien à qui l'on donnera, peut-être, 45 à 1,800 fr. au lieu de 200, afin de chasser les Sœurs de la pharmacie. Voilà, en effet, le système que l'on semble avoir choisi. On ne peut pas chasser toutes les Sœurs de l'Hospice, mais on va les faire déloger successivement de chaque service. A partir du 4^e janvier, les deux Sœurs qui préparaient les médicaments et les tisanes auront défense de mettre le pied dans la pharmacie, et de réparaître dans l'Hospice.

Malgré toutes mes observations, la majorité a toujours persévéré dans sa détermination. Enfin est arrivée l'approbation de la délibération de ces messieurs par M. le Préfet. On en a donné connaissance à M. l'Aumônier et à moi. Nous avons renouvelé nos protestations et nos observations, en rappelant à l'Administration qu'il n'est pas étonnant que M. le Préfet ait approuvé, puisqu'il ne connaissait que les considérants des Administrateurs, qui ne savaient pas quels sont les devoirs d'un aumônier. Nous leur avons dit de nouveau que M. l'Aumônier est nommé par M^r l'Evêque d'Angers, que le curé de Nantilly n'est point chargé de l'Hospice, dont le service religieux est soustrait à sa juridiction; que, par conséquent, même avec l'approbation de M. le Préfet, il est nécessaire de s'adresser à M^r l'Evêque d'Angers, pour que, si l'on chasse l'aumônier, on règle avec lui le service religieux de l'Hospice.

Voici la réponse que j'ai reçue :

« Nous ne croyons pas avoir de communications à faire à Monsieur l'Evêque Freppel, au sujet de la suppression de l'Aumônerie. Si vous jugez qu'il doive être informé de notre délibération, c'est à vous de la lui faire connaître, et de lui demander les instructions nécessaires pour le service de l'Hospice, dont vous serez désormais chargé. »

« Nous vous remercions beaucoup des conseils que vous nous donnez dans votre lettre du 23 octobre dernier, mais c'est après mûres réflexions que nous avons pris cette délibération qui sera maintenue et exécutée à la date indiquée. »

« Agréés, etc. »

Voici maintenant la réponse que nous avons faite à cette lettre :

« Messieurs, j'ai reçu la lettre que vous m'avez envoyée en date du 12 novembre. Vous me dites que vous ne croyez pas avoir de communications à faire à Monsieur l'Evêque Freppel. Vous auriez bien pu dire M^r l'Evêque d'Angers; c'est ainsi que l'appellent tous ceux qui respectent un peu la religion catholique. Vous ajoutez que c'est à moi de lui en faire, si je le juge à propos. Je croyais cependant vous

avoir bien expliqué que je n'ai rien à lui dire, et que vous vous trompez si vous croyez que, lorsque vous aurez chassé l'Aumônier, c'est moi qui resté chargé du service religieux de l'Hospice. C'est M. l'Aumônier qui en est chargé, et si vous le mettez à la porte, c'est l'Evêque d'Angers qui peut désigner celui qui doit remplir ses fonctions. »

« C'est vous, Messieurs les Administrateurs, qui êtes chargés de procurer aux malades tous les secours dont ils ont besoin. Vous pouvez, avec M. le Préfet, déterminer ce qui est nécessaire pour les besoins temporels. Mais c'est avec M^r l'Evêque que vous devez régler ce qui regarde les besoins spirituels des malades. Les deux questions sont parfaitement distinctes. Les deux questions sont

« Vous me remerciez, Messieurs, de mes avis, mais vous ne les suivez pas. C'est, dites-vous, après mûres réflexions que vous avez pris cette délibération. Vos réflexions, quelques mûres qu'elles aient été, n'ont pas été accompagnées de l'assistance et des connaissances nécessaires de la compétence déjà dit, j'ai cru devoir vous éclairer. Je vous ne tenez aucun compte de mes observations, si vous donnez à croire que c'est chez vous un parti-pris, puisqu'il vous était facile de m'en parler et de profiter de ma vieille expérience. »

« J'entends dire aussi, par les vieillards qui sortent souvent en ville, que M. le Pasteur protestant aurait promis à ses coreligionnaires qu'après le 1^{er} de l'an tout sera commun, et que lui, Pasteur protestant, fera ses cérémonies dans la chapelle de l'Hôpital. Je vous prie de vouloir bien lui dire qu'il ne doit pas y compter. C'est une chapelle catholique, consacrée par les bénédictions épiscopales. Si un pasteur quelconque se permettait d'y faire des cérémonies non catholiques, elle serait profanée, et aucun prêtre n'aurait le droit d'y faire aucune cérémonie catholique. »

« De bonne foi, Messieurs, tout cela n'est-il pas clair, n'est-il pas évident ? »

« Je ne communique pas cette lettre au public, mais si vous maintenez encore votre délibération, il faudra bien que la ville de Saumur connaisse tous les détails de ce qui touche à ses plus chers intérêts. »

« Je suis, etc. »

Je n'ai pas reçu de réponse à cette lettre. On n'a donc pas démenti les prétentions de M. le Pasteur protestant. Je dois donc les croire exactes. C'est pourquoi je dois ajouter qu'il y a un article organique du Concordat qui porte en toutes lettres : « Le même temple ne pourra être consacré qu'à un même culte. » S'il y a eu quelques dérogations à cette loi, c'est en Alsace, dans des communes qui avaient à peu près autant de protestants que de catholiques. Mais ce n'est vraiment pas le cas de l'Hospice de Saumur, où il n'y a jamais plus de trois ou quatre protestants malades ou infirmes.

Je livre ces quelques pages au public afin que, dans cette question, la responsabilité des Administrateurs soit justement appréciée par tout le monde.

H. GRIGNON,
Ch. hon., curé de Nantilly.

LETTRE DE TUNISIE.

Un de nos compatriotes qui a un fils en Tunisie nous communique la lettre suivante, datée du 2 décembre :

« J'ai reçu ce matin pour la première fois depuis mon départ de Tebessa une lettre de vous. Les autres lettres de maman me sont arrivées en bloc il y a quelques jours. »

« Nous sommes à Gafsa depuis le 20 novembre. La colonne repart le 4 décembre pour Tebessa, mais mon bataillon reste ici provisoirement avec trois autres pour occuper la ville, en attendant qu'elle soit occupée par la division de Tunisie; cela peut durer un ou deux mois. »

« Nous allons donc tâcher de nous créer une installation plus ou moins confortable; quelques troncs de palmiers et un peu de terre, voilà les matériaux; avec cela et un peu d'imagination, nous arriverons certainement à un résultat splendide. »

« En somme, je ne suis pas fâché de passer l'hiver ici, cela vaut bien Tebessa. Le climat est naturellement très-doux; on se croirait au mois de septembre. »

« La ville est pleine de ruines romaines, fort décaties d'ailleurs; je vais me replonger dans l'archéologie. J'ai déjà retrouvé quelques inscriptions intéressantes. Si les Hammams nous laissent en paix, deux mois suffiront, je crois, pour faire un travail assez complet en l'endroit. »

« Vous savez que nous sommes partis de Kairouan le 10 et que nous sommes arrivés ici le 20 novembre. Les tribus qui n'ont pas voulu se soumettre ont filé au sud avec leurs troupeaux. Nous avons rattrapé à l'Oued-Gilma un de ces groupes de tribus et nous lui avons fait 25 à 30,000 moutons. On nous dit que la colonne Legerot, qui marchait de dit que la colonne Legerot, qui marchait de Kairouan sur Gabès, s'est cognée sur le même groupe et a achevé de le rattraper. Quant au reste des Hammams, ils ont traversé le chott pendant, dit-on, beaucoup de détail et se sont mis à l'abri derrière. Le

bruit court qu'on ira les y chercher au printemps, quand il y aura de l'eau.
Une colonne volante envoyée à leur poursuite a failli crever de soif, à deux jours de marche d'ici; une autre a été envoyée il y a quelques jours nettoyer des villages qui ne voulaient pas rendre leurs fusils. Ils ont abandonné leur village, mais gardé leurs fusils, et nous ont blessé trois Hussards. La colonne est revenue hier rapportant, comme butin, un tapis, des bourriquets et quelques boîtes de navets.
Il est, en résumé, difficile de s'imaginer une expédition plus singulière.
Nous avons un aumônier depuis Tebessa.

UNE JOLIE BOURDE!

Il y a à Rennes un professeur de la faculté des sciences, M. Crié, qui n'aime pas les Jésuites.

Il eut l'autre jour à examiner, dans une session de baccalauréat, le fils du général Benoit, de Nantes, et lui posa, dit-on, des questions très-difficiles sur les sciences naturelles.

Toujours est-il que le candidat fut refusé, s'en plaignit, et que l'affaire fit du bruit.

M. Crié prit aussitôt la plume et écrivit une lettre d'une violence extrême, qui fut publiée dans les journaux et dans laquelle il déclare qu'il n'était pas étonné que M. Benoit ne sût pas les sciences naturelles, que ses maîtres les Jésuites, esprits étroits, les avaient en horreur, qu'il reconnaissait bien là leur méthode, contraire à l'esprit moderne, etc.

Hélas! M. Crié, trop de zèle anti-clérical expose à de singulières aventures.

Voici la note piteuse que publie le *Phare de la Loire*, de Nantes:

« Le fils de M. le général Benoit, dont il est question, n'est pas un élève des Jésuites. Il est, ainsi que ses frères, élève du lycée de Nantes, après avoir appartenu successivement, depuis 1874, au lycée de Lorient et au collège de Quimper. M. Benoit a donc pu être un candidat malheureux, mais rien, dans ses antécédents scolaires, n'autorise à dire qu'il est hostile ou simplement récalcitrant au nouveau programme d'examen qui fait une plus large part à l'étude des sciences naturelles. »

L'élève des Jésuites s'est trouvé être un élève du lycée, de la sacro-sainte et impeccable Université de l'Etat.

L'inconvenance de M. Crié s'est transformée en une bourde énorme qui pourrait bien ne pas servir son auteur auprès du découpeur de chiens Paul Bert. Trop de zèle!
(Etoile.)

Espérons que les feuilles anti-cléricales qui ont donné la lettre de M. Crié, suivie d'un commentaire maladroit, reproduiront la note du *Phare de la Loire*. Ce serait justice.

Décidément les cléricaux sont des êtres particulièrement incorrigibles. On les persécute, on les taquine, on les vexa de toutes les façons, ils s'obstinent à faire de bons élèves, à obtenir des succès aux examens. Ainsi, voilà l'école Albert-le-Grand, à Arcueil, autrefois dirigée par les Dominicains, aujourd'hui par des prêtres libres du diocèse de Paris, qui vient d'obtenir des félicitations du jury des concours pour sa bonne tenue devant le baccalauréat. 18 élèves de rhétorique ont été présentés, 15 ont été reçus. 14 élèves de philosophie ont affronté la seconde épreuve, 13 ont été reçus.

Pendant le cours de l'année 1880-81, 24 élèves de philosophie ont été reçus, sur 25 présentés, et le premier élève sortant de l'École de Saint-Cyr, M. Mirepoix, est un ancien élève d'Arcueil.

N'est-ce pas la meilleure réponse aux attaques et aux persécutions?

UN CONCERT

à Doué-la-Fontaine.

On nous écrit de Doué:

A Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*.

Aimez-vous la musique?

Quoique vous en pensiez, je vous serai reconnaissant de reproduire les impressions de votre tout dévoué sur un brillant concert donné par la Société philharmonique de Doué-la-Fontaine.

Cette Société et quelques amis de l'art musical ont réussi à organiser en notre ville

une série de concerts dont le premier a eu lieu dimanche dernier. Le succès a été pour M. Liausu, chef de musique, une juste récompense des soins consacrés par lui à son organisation.

La salle de la Halle aux blés, gracieusement décorée, où s'étaient donnés rendez-vous la ville et les environs, aurait pu avoir plus de sonorité, mais malgré cela rien n'a laissé à désirer dans l'exécution du programme.

M^{lle} Mary-Pagel, du théâtre de Tours, a chanté avec une grâce charmante et une voix des plus fraîches, entre autres morceaux, *La Pigeonne* et la valse *Perles et Diamants*. Les applaudissements lui ont assez dit combien elle avait su plaire.

Un quatuor pour violon, alto, violoncelle et piano, a été interprété de la façon la plus parfaite par des amateurs à qui chacun a donné un juste tribut de félicitations.

M. Marchand, violon solo, s'est en outre fait entendre dans la *Dormeuse*, de Dancla, son ancien maître, et comme nous il doit rendre un sincère hommage au talent remarquable avec lequel accompagnait M^{me} *** de notre ville.

Les débuts de M. Pinguet dans les deux romances où il s'est fait entendre ont été si bien accueillis que l'on peut dire qu'il a obtenu un véritable succès.

Nous avons particulièrement remarqué, dans les morceaux d'ensemble exécutés par la Société philharmonique si bien dirigée par M. Liausu, une polka militaire composée par M. Gérardin, de Cholet, intitulée *Souvenirs de Doué*.

Cette composition, d'un style énergique et enlevé, a valu à son auteur l'honneur d'un *bis* aussi caractérisé que mérité, et dénote chez lui un musicien possédant toutes les ressources de l'art, comme il l'a prouvé, tant par sa composition et son solo de piano du Thème suisse de Leybach, que comme accompagnateur.

De plus, un excellent comique, M. Hérouin, de Tours, est venu à plusieurs reprises chanter et dire avec un goût exquis les choses les plus amusantes. Tout Doué se rappelle M. le *Sous-Préfet aux champs* et autres chansonnettes.

Aussi l'auditoire, charmé de cette bonne soirée, a-t-il donné généreusement aux gracieuses quêteuses pour les pauvres qui n'avaient pas été oubliés.

En un mot, l'impression a paru si bonne que chacun a dû se retirer heureux d'avoir assisté à un concert sans précédent dans notre ville de Doué et qui fait désirer d'assister à celui qui va s'organiser bientôt, nous l'espérons.

UN SPECTATEUR.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Nous apprenons que M. A. FISCHER, l'éminent violoncelliste, viendra dimanche prochain 18 décembre prêter son concours à l'Association artistique.

Le célèbre virtuose qui arrive d'Amérique où il a su réunir beaucoup de gloire et beaucoup de dollars, a tenu avant de continuer sa tournée triomphale à se faire entendre dans le centre reconnu le plus musical de France après Paris, c'est-à-dire à Angers.

M. A. Fischer jouera le concerto qui lui a été dédié par M. Lalo.

Doué-la-Fontaine. — M^{me} Pinot, âgée de 91 ans, passait dans la rue Saint-François à Doué. Une voiture lancée à fond de train l'atteignit et la renversa violemment. Les blessures qu'elle s'est faites dans sa chute ont été jugées assez graves pour nécessiter son transport à l'hospice. L'auteur de cet accident a continué sa route, et on ne l'a pas reconnu.

Longué. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, M. Baudin, cultivateur à la Grande-Maison, commune de Longué, fut réveillé par un voisin. Le feu consumait ses pailiers. Il se leva sur-le-champ, donna l'alarme, mais les secours arrivèrent trop tard et tout fut réduit en cendres.

Le nommé Hardoin, âgé de 39 ans, employé au chemin de fer de l'Ouest, attaché à la gare de Saint-Serge, d'Angers, s'est suicidé, le 10 du courant, à Nalliers, en se jetant sur la voie au moment du passage du train n° 111, à 40 mètres de la locomotive. Le mécanicien n'ayant pu arrêter à temps, ce malheureux a été broyé. Ne sont

restés intacts que la tête, le bas des jambes à partir des mollets et les mains.

Hardoin laisse une veuve et deux enfants.

On ignore le motif de sa détermination.

Tours.

Avant-hier, vers neuf heures, un coup de feu se faisait entendre dans les chambres de la caserne des Récollets, où sont logés les soldats du 18^e bataillon de chasseurs à pied. On courut immédiatement dans les chambres et on aperçut, gisant sur le carreau, le corps du malheureux Fiévet, Fidèle, âgé de 28 ans, adjudant au 18^e bataillon.

Ce sous-officier s'était tiré dans la bouche une balle de fusil chassepot. La mort a été instantanée.

D'après une lettre écrite par lui à son chef de bataillon, Fiévet s'est donné la mort à cause de nombreuses dettes qu'il avait contractées. (Indépendant.)

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 19 décembre 1881.

LA MASCOTTE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Duru et Chivot, musique d'Edmond AUDRAN.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

Nous donnerons demain la distribution des rôles.

Faits divers.

POHU ET PIPELLE.

On lit dans la *France Nouvelle*:

« Pohu, le célèbre Pohu, le commissaire de police faussaire d'Angers, a un émule dans le département de la Somme. C'est le citoyen Demarquet, dit *Pipette*, juge de paix à Moyenneville.

« Il y a six mois, Demarquet (Philippe-Eleuthère) alla dénoncer au parquet le vénérable curé de Fouquières qui, d'après lui, aurait traité M. Grévy de « canaille ».

« Il se transporta en grand pompe dans la paroisse du pauvre curé, ouvrit une enquête, interrogea les enfants, fit un rapport volumineux, et finalement le parquet ordonna des poursuites correctionnelles.

« Au jour de l'audience, le curé se présenta.

« Le président exigea que cet ecclésiastique s'assit sur le même banc que les voleurs et les vagabonds; puis il procéda à son interrogatoire.

« Le curé nia le propos qu'on lui avait prêté.

« Un assistant rapporte ainsi les faits:

« Le défilé des témoins commence: c'étaient tous les enfants du cathéchisme.

« Les cinq premiers répondent que le curé a bien traité M. Grévy de canaille et abondent dans le sens de l'accusation. Le

« sixième, au contraire, répond au président dans le sens de l'argumentation du curé.

« Le président fait alors observer au témoin que ce qu'il dit à l'audience est absolument le contraire de ce qu'il a dit au

« juge de paix lors de l'enquête.

« — Oui, monsieur, répond alors le gamin, mais il a bien fallu que je réponde à

« M. le juge de paix comme il l'a voulu,

« parce qu'il m'a dit que si je ne parlais pas

« comme il le voulait, il m'emmènerait avec

« lui à Moyenneville.

« Or, pour un enfant de dix ans, être emmené à Moyenneville par le juge de paix,

« c'était aller en prison.

« Le tribunal, fort étonné de cette explication, n'interroge pas le juge de paix, qui

« avait jugé prudent de ne plus être là, mais

« fait revenir les cinq enfants qui avaient

« témoigné tout d'abord. Tous, à l'exception

« d'un, disent alors que leur camarade a

« raison, que si dans l'enquête ils ont témoigné

« contre le curé, c'était par crainte

« d'être emmenés à Moyenneville par le

« juge de paix qui les avait menacés, mais

« que jamais le curé ne leur avait dit que

« M. Grévy fut une canaille. »

« Pohu et Pipette, voilà les produits de

« l'ordre immoral.

« Pohu est renvoyé;

« Pipette est-il toujours juge de paix? »

Le succès de la FRANCE ILLUSTRÉE, de V.-A. MALTE-BRUN, ne se dément pas. Il semble s'accroître, au contraire, à mesure que ce grand ouvrage se fait plus connaître. Nous avons sous les yeux le 57^e fascicule, consacré au département des Côtes-du-Nord. Nous y remarquons, au milieu d'un texte plein d'intérêt, des gravures représentant Saint-Brieuc, Guingamp, Brelvenez, le château de Tonquedec, et, en outre, une belle carte du département avec plan de Saint-Brieuc.

Nous profitons de l'occasion que nous avons de parler de la FRANCE ILLUSTRÉE, pour recommander à nos lecteurs la magnifique *Carte générale de la France*, du même auteur, laquelle vient de paraître chez l'éditeur Jules Rouff, plus complète et plus exacte qu'aucune des cartes antérieurement publiées.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476. — M. le curé Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714. Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 33 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE-CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Texier; J. Besson, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

LES CHEMINÉES ne fument plus avec le fumige H. CAHUZAC, ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi franco du catalogue.

P. GODBT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 DÉCEMBRE 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85	55	20	Comptoir d'escompte	1050			C. gén. Transatlantique	590		5
3 % amortissable	86	75	30	Crédit de France	905			Canal de Suez	3065	115	
3 % amortissable nouveau	85	65		Crédit Foncier, act. 500 fr.	1795	5		Société autrichienne	720		
4 1/2 %	113		25	Obligations foncières 1877	352	2		OBLIGATIONS.			
5 %	115	35	05	Obligations communales 1879	438			Est	378		
Obligations du Trésor	518			Obligat. foncières 1879 3 %	436	25	1 25	Midi	387	25	
Obligations du Trésor nouvelles	520			Soc. de Crédit ind. et comm.	735			Nord	394	75	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	139			Crédit mobilier	730	15		Orléans	391		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503			Est	770		10	Ouest	387		
— 1865, 4 %	518			Paris-Lyon-Méditerranée	1755	10		Paris-Lyon-Méditerranée	388		
— 1869, 3 %	402	50		Midi	1350		10	Paris (Grande-Ceinture)	382	50	
— 1871, 3 %	398			Nord	2210			Paris-Bourbonnais	386	50	
— 1875, 4 %	508	50		Orléans	1350			Canal de Suez	502	50	
— 1876, 4 %	506			Ouest	825						
Banque de France	5955		75	Compagnie parisienne du Gaz	1580	30					

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-voiture (arrêt à Angers), omnibus-mixte.
6	45	—
8	56	—
1	25	soir, omnibus-mixte.
3	32	—
7	15	—
10	37	—

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOULOUSE.

3 heures	26 minutes du matin	direct-voiture omnibus-voiture express-voiture omnibus-mixte.
8	31	—
9	40	—
12	40	—
4	44	soir, omnibus-mixte.
10	28	—

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

PHARMACIE NORMANDINE

11 et 13, Rue Saint-Jean, SAUMUR

La plus vaste, la plus ancienne et surtout la PLUS CENTRALE de la ville.

Les prix de cette maison, eu égard à la qualité supérieure des produits qu'il faut toujours considérer en pharmacie, défient toute concurrence.

DEPOT EXCLUSIF DES SPÉCIALITÉS SUIVANTES :

PRODUITS toni-nutritifs du docteur Defresne.
 SPASALGIQUE MARECHAL, contre les névralgies.
 ROB LECHAUD, dépuratif du sang.
 ELIXIR MICHEL, contre les rhumatismes.

POMMADE BERTINOT, contre les cors.
 OUATE du docteur Patisson, contre les douleurs.
 PILULES SUISSES, contre la constipation.
 SEL BROCHET, contre les engelures.

On trouve également toutes les autres SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES et toutes les EAUX MINÉRALES Françaises et Etrangères.

SPÉCIALITÉ D'ARTICLES EN CAOUTCHOUC

Etude de M^e J. CHICOTEAU, notaire à Loudun.

ADJUDICATION

Le 21 décembre 1881, à deux heures.

Etude de M^e VEILLET, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

DE LA PROPRIÉTÉ DES BREUILS

Sise commune de Continvoir, Soixante-quatre hectares en un seul tenant. Excellent revenu. — Belle chasse. — Pays giboyeux.

Mise à prix : 30.000 francs. S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou audit M^e VEILLET.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE LA PROPRIÉTÉ DES ROCHES

Près le bourg de Saint-Lambert-des-Levés MAISON DE MAÎTRE et FERME Contenant 4 hectares 19 ares. — Revenu net : 4.200 francs. S'adresser audit notaire. (787)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON NEUVE

De bon produit Pour longues années ; quartier commerçant. S'adresser audit notaire (779)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE Commune de Saint-Lambert-des-Levés.

La pièce du Poirier, contenant 3 hectares 23 ares. Dans la pièce des Pierre-Marie, 1 hectare 28 ares. (780)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE, UNE MAISON

Située à Saumur, place de la Bilange, occupée par M. Lepelletier, ex-épicière.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (774)

A VENDRE OU A LOUER

En tout ou partie, UN JARDIN

Situé au Champ-de-Foire. S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 54. (766)

A CÉDER DE SUITE,

UN FONDS DE CHARCUTERIE S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTMENT,

UN APPARTEMENT Situé au 1^{er} étage, avec grand balcon, rue Nationale et place du Roi-René. S'adresser à M. BRILLATZ, pharmacien, rue Nationale. (689)

A LOUER PRÉSENTMENT,

UNE MAISON Rue du Temple, n^o 21.

S'adresser à M^{me} RENAUDIN, même rue, 19. (729)

BONNE OCCASION

A VENDRE UNE PETITE VOITURE ET PETIT CHEVAL.

S'adresser à M. SARGOT ou à M. RAIMBAULT, maréchal. (794)

La MAISON DUTEIL demande un employé pour la mercerie.

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES Chemins de Fer sur Routes

SIÈGE SOCIAL : 49, Rue La Fayette, PARIS Capital Social : 1.700.000 Francs

CONSEIL D'ADMINISTRATION M. OLLIVIER, (Francis), O. S., Président. M. CIBIEL, Membre de la Société des Agriculteurs de France.

LE BEUF, *, ancien Administrateur de la Compagnie générale Transatlantique. LECOULE, Administrateur délégué de la Société des Chemins de Fer de France. LEFÈVRE, Propriétaire. MARTEAU D'AUTRY, ingénieur des Arts et Manufactures. OLIVE, Architecte. TINSEAU (de comte A. de), docteur en droit, ancien Conseiller général du Jura.

ÉMISSION AU PAIR 4.600 Actions de 500 Francs

Pour porter le Capital social à 4.000.000 de Fr.

La Comp^g gén^e des Chemins de fer sur Routes dont le titre a été consacré par un décret a pour objet, la construction et l'exploitation de voies ferrées économiques, réglementées par des Lois et décrets spéciaux et assurées de subventions et garanties d'intérêt de la part de l'Etat, des départements, des communes et des grandes Comp^g de chemins de fer. Le kilomètre coûte environ 60.000 fr. matériels compris. La recette est évaluée, d'après les statistiques officielles, en moyenne à 10.000 fr. par kilomètre ; ce chiffre a toujours été dépassé sur la ligne Villiers-le-Bel, en exploitation depuis 3 ans.

La dépense d'exploitation d'entretien et d'amortissement n'étant que de 4.000 francs. Il en résulte un revenu net de 10 pour cent par an, destiné à rembourser les capitaux. Ces Actions jouiront d'un intérêt de 5 0/0 pendant la période de la construction. Elles sont émises au pair, aux conditions suivantes :

(En souscrivant. 75 fr. A la répartition. 50 fr. Un mois après. 125 fr. Le surplus après avis adressé deux mois à l'avance pour chaque quart. Les actions pourront être libérées par anticipation.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE Du 5 au 20 Décembre 1881

(AU SIÈGE SOCIAL, 49, rue La Fayette, A PARIS, A LA BANQUE DE DÉPÔTS ET D'ESCOMPTES, 23, rue des Capucines.

DANS LES DÉPARTEMENTS : AUX SUCCURSALES DE CETTE BANQUE ET CHEZ TOUTES LES BANQUES CORRESPONDANTES On peut souscrire dès à présent par Correspondance en Mandats, Chèques, Valeurs de Bourse et Coupures. La Cote officielle sera demandée.

On souscrit à Saumur, à la succursale, 60, rue d'Orléans. (770)

UNE MAISON DE NOUVEAUTÉS, de Saumur, demande un garçon de magasin. S'adresser au bureau du journal.

OUVERTURE

DE LA BLANCHISSERIE SAUMUROISE

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf. Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle. Cylindre et calendre des toiles damassées. S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

A VENDRE UNE BONNE CHÈVRE LAITIÈRE S'adresser au sacristain de la Visitation.

ON DEMANDE UN MÉNAGE S'adresser au bureau du journal.

M. RICHARD, ex-vétérinaire militaire, à l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il vient de se fixer à Saumur, rue du Petit-Maure, 12, comme vétérinaire, et qu'il se met à leur disposition pour tous les soins à donner aux animaux malades. (772)

LA RÉGLISSE SANGUINÉE DE GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharm.

J.-A. FRESCO Chirurgen - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n^o 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

UN HOMME JEUNE ET SA FEMME, sans enfant, demandent un emploi. — Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

AVIS LES MAGASINS DE LA GLANUSE 51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR. Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (548)

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS. Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc. Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande. Administration : 18, rue Dauphine à Paris.

Saumur, imprimerie P. GODET.